

La veuve et le juge inique

Verset clé : « *Et Dieu ne fera-t-il pas justice à ses élus, qui crient à lui jour et nuit, et tardera-t-il à leur égard ?* » (Luc 18 : 7)

Texte choisi : Luc 18 : 1 - 8

Dans la leçon d'aujourd'hui, Jésus adresse une autre parabole à ses disciples ; il s'agit d'une veuve qui, ayant subi un préjudice, est allée voir un juge dans sa ville pour le supplier de faire justice de la «partie adverse» qui lui avait causé un dommage. Or, la veuve n'était pas riche et n'avait pas les moyens de soudoyer le juge, c'est pourquoi ce dernier ignora ses appels répétés (Luc 18 : 2 - 4). Aucune surprise donc, que nous lisions au verset 6 que le Seigneur qualifie le juge d'«inique».

Comme ce juge injuste « *ne craignait pas Dieu et ... ne respectait pas les hommes* », il accordait peu d'attention aux principes de justice et ne prenait pas en considération les difficultés de ses semblables. Ainsi, la plainte de la veuve ne l'émut pas. Pourtant, au final le juge estima que, pour de ne plus être importuné par la veuve qui venait constamment le relancer, il était dans son intérêt de rendre justice (versets 4 et 5). Ce ne fut pas tant la détresse de cette femme, mais sa

persistance qui toucha le juge, comme Jésus souhaitait le souligner dans cette parabole.

A l'examen de la leçon que Jésus a voulu donner, il apparaît que son objectif ne fut pas de comparer le juge inique à Dieu, mais plutôt de montrer ce qui les oppose. Si un juge *inique* peut passer à l'action simplement parce que quelqu'un persiste à demander que justice soit faite, nul doute qu'un juge *juste* sera bien plus motivé pour le faire.

Dieu est un Père Céleste juste et aimant. Si, dans notre vie, nous sommes préoccupés par quelque chose qui, à notre avis, exige des prières sincères et répétées, et si la réponse n'est pas donnée rapidement, nous ne devrions jamais penser que Dieu nous ignore. Dieu étant amour, confions-nous fermement en sa sagesse et en sa puissance en ce qui concerne nos prières et laissons-le nous diriger dans toutes nos voies (voir Proverbes 2 : 6-8 ; 3 : 6).

Dans le premier verset du texte choisi pour la présente méditation, Jésus dit *«qu'il faut toujours prier, et ne point se relâcher»*. Cet ordre signifie que le Père Céleste et son Fils demeurent constamment présents et disponibles pour nous. Ils manifestent leur préoccupation et leur intérêt constamment pour nous, et à tout moment, nous pouvons solliciter leur attention spéciale par la prière.

Nous devons veiller, prier, attendre avec patience, et continuer à veiller pour les réponses

de notre Père Céleste. En suivant ces dispositions concernant la prière, non seulement nous serons écoutés, mais les réponses du Seigneur ne nous décevront jamais, parce que nous considérerons qu'elles nous dévoilent sa volonté.

Nous devons bien distinguer la différence nette qu'il y a entre s'approcher de Dieu à plusieurs reprises pour prier avec sincérité et prier en multipliant « de vaines paroles » comme Jésus a reproché à certains païens de le faire (voir Matthieu 6:7), car de telles prières ne sont adressées ni par l'humilité ni par la douceur d'un cœur correctement motivé.

Conformément à ce qui est mentionné dans le verset clé, il est certain que notre Père céleste entend et répond aux prières de ses « élus » quand ils « crient à lui » avec foi. Certes, parfois, il permet qu'ils soient exposés à la diffamation, la calomnie et les faux témoignages, mais, comme annoncé en Romains 2 : 7, s'ils sont fidèles, il leur accordera « *l'honneur, la gloire et l'immortalité* ».

Bientôt l'humanité aura aussi une réponse à la prière de Matthieu 6:10 qu'elle répète souvent : « *Que ton règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre* ».

Pour toutes ces réponses données aux prières, rendons gloire et honneur à notre Père céleste qui nous aime. 📖